

SYNDICAT SCOLAIRE DES TROIS VILLAGES

MAIRIE DEST OUEN DU BREUIL 76890

☎ 02 35.32.58.02 📠 02.32.80.38 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Date de convocation : L'an deux mil dix sept, le lundi 19 juin à 20 heures 30, le Comité
24/06/17 Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de St Ouen du Breuil, sous la
présidence de Mr J.F DUCLOS.

Date d'affichage : Etaient présents :
25/06/17 Mrs MARIE S, JOUANGUY C, CUVELIER G, ANQUETIL C, DUFRESNE L,
ANQUETIL C, VOLAND C, MONIER L
Mmes LE GALL C, SLODOWNNIK F, BEAUCAMP M.F,
Absent : 0

Nombre de Membres Formant la majorité des membres en exercice
En exercice : 12 Mme Francine SLODOWNNIK a été élue secrétaire

Présents :12

Absent : 0

Votants :12

TARIFS :

GARDERIE PERISCOLAIRE

Le comité syndical décide d'appliquer le même tarif que l'an passé soit à compter du 1 septembre 2017: **1.25 € pour 30 minutes de garde, goûter compris**, et rappelle que toute demi-heure commencée est due.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le comité syndical décide de fixer le prix d'un titre de transport pour l'année scolaire 2017/2018 à 25 €.

CANTINE

Le comité syndical décide à compter du 1^{er} SEPTEMBRE 2017 d'appliquer le tarif suivant :
(augmentation de 2 %)

Les enfants des communes adhérentes au syndicat 3.42 €

Les enfants des communes non adhérentes 4.18 €

Repas Adultes 4.38 €

Un montant forfaitaire de 5 € sera appliqué pour tous les repas pris à la cantine si l'enfant n'a pas été inscrit au préalable.

Fait à St Ouen du Breuil,
Le mardi 20 juin 2017
Le Président, Jean François DUCLOS

Organisation de la semaine scolaire rentrée 2017/2018

Un projet de décret permettant de déroger à la semaine de 4,5 jours ayant été soumis par le gouvernement, le comité syndical des trois villages Beautot Gueutteville et St Ouen du Breuil après en avoir délibéré, souhaite proposer le retour à la semaine de 4 jours dès septembre 2017.

En effet, Il ressort du conseil d'école en date du 9 juin 2017, que la majorité des membres présents étaient favorables au retour à la semaine de 4 jours dont quatre institutrices sur un effectif de cinq.

Vu la publication de proposition du décret gouvernemental du 8 juin 2017, le comité syndical par 11 voix pour et une abstention sollicite le retour de la semaine scolaire à 4 jours et informe le DASEN de cette délibération afin de valider cette décision et de la rendre applicable pour la rentrée de septembre 2017/2018.